



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 14 juillet 2021 à 19h32 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h32 devant aucun contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

100 Administration générale

- 1.1 Avis de motion – Projet de règlement 2021-082 sur la prévention des incendies
- 1.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats

200 Sécurité publique

300 Transport

- 3.1 TECQ 2019-2023 – Résolution municipale pour programmation 2021
- 3.2 Offre de service pour service de génie – soumission LH2 de Mont-Laurier

400 Hygiène du milieu / Environnement

500 Santé et Bien-être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

700 Loisirs et Culture

7.1 Festival de musique électronique - Origins

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

*Considérant que nous ne pouvions ajouter de points à l'ordre du jour de la séance extraordinaire prévue et le nombre de points urgents à traiter immédiatement, une deuxième séance extraordinaire est ouverte.

2021-07-155

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 14 juillet 2021 soit ouverte à 19h32 devant aucun contribuable.

ADOPTÉE

2021-07-156

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 14 juillet 2021 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé, voulant que le règlement n° 2021-083 *modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 2018-061*, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le nouveau règlement viendra apporter des changements à l'article 51 relatif aux renseignements additionnels requis pour une demande de permis de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal et accessoire à risque élevé ou très élevé en matière d'incendie.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille, qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura l'adoption du règlement #2021-082 relatif à la prévention des incendies pour la municipalité de Blue Sea.

Le règlement viendra établir les modalités et normes relatives à la prévention des incendies pour tous les bâtiments existants et à être construits sur le territoire de la municipalité de Blue Sea.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2021-07-157

TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2021

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigence, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui a été imposé pour l'ensemble des 5 années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version #1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2021-07-158

OFFRE DE SERVICE POUR SERVICE DE GÉNIE – FIRME LH2 DE MONT LAURIER

- CONSIDÉRANT QUE suite au départ de l'ingénieur Monsieur Joël Lacroix du service de génie municipal de la MRCVG, ces derniers annonçaient la fermeture du service de façon temporaire;
- CONSIDÉRANT QUE suite à une offre d'emploi pour recruter un nouvel ingénieur pour prendre en charge le département de Service de génie municipal, pour laquelle aucun candidat ne s'est manifesté, résultant en la fermeture complète du service;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux de réfection de route prévus en 2021 nécessitent l'apport et l'intervention d'ingénieurs et de techniciens, pour entre autres, la préparation des plans et devis pour les appels d'offres, la surveillance des travaux et autre;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service #/Réf. 21-088, au montant estimé de 16 820\$ plus taxes applicables pour les travaux de la rue du Pont à être réalisés en 2021;
- CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été prévus dans le budget des travaux de la rue du Pont;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE le Conseil accepte l'offre de service de la firme LH2 de Mont-Laurier;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2021-07-159

FESTIVAL DE MUSIQUE ÉLECTRONIQUE – ORIGINS FESTIVAL

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de l'information à l'effet que M. Mario Tremblay souhaite louer ses terres pour un événement de festival lors duquel se produiront en spectacle environ 70 Disc-Jockey (DJ) et regroupant environ 800-1000 personne pour une période de 4 jours soit du 13 au 16 août 2021;
- CONSIDÉRANT QUE la programmation prévoit de la musique 24 sur 24 pendant toute la durée du festival;
- CONSIDÉRANT QUE Le Maire et le directeur général ont rencontré les organisateurs et discuté de compromis possible pour réduire l'impact sur le voisinage, comme par exemple avoir un répit de 4h00am à 9:00am sans musique;
- CONSIDÉRANT QUE la demande nous est parvenue ce matin, 14 juillet, pour un événement qui doit avoir lieu dans un mois, et que les organisateurs veulent obtenir un permis d'événement afin de débiter les préparatifs et la promotion;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE nous devons tout de même procéder aux vérifications avec les différents intervenants, dont la Sûreté du Québec, nos procureurs afin de valider certains détails comme les implications pour la municipalité au niveau de la responsabilité civile suite à l'émission d'un permis.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande à la direction générale de contacter nos procureurs, la Sûreté du Québec, et tout autre intervenant afin de confirmer que la municipalité ne s'engage pas en responsabilité avec l'émission du permis d'événement;

QUE le Conseil demande à la direction générale d'informer les organisateurs des conditions souhaitées par le Conseil, à savoir :

- 1- Heures de musique de 9h00am – 3h00am;
- 2- La sécurité doit être assurée par une organisation certifiée et reconnue (ex. : Garda);
- 3- Les ambulances et personnel médical doit être externe et disponible 24heures sur 24 pendant l'événement;
- 4- Aucune sortie du site par les participants durant toute la durée de l'événement;
- 5- Vous devez identifier votre organisation et les personnes ressource auprès de la Sûreté du Québec et les informer de l'événement;

QUE si les organisateurs et responsables s'engagent à respecter toutes les conditions énumérées, que le conseil appuiera à ce moment la tenue du festival et recommandera l'émission du permis pour la tenue de l'événement;

ADOPTÉE

Période de questions : Aucune

2021-07-160
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 14 juillet 2021 soit close à 20h25.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2021.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier